

DIES ACADEMICUS

Université de Genève
Le 14 octobre 2011

Entre espoirs et désenchantements : l'éternel retour ?

Dick Marty

La Déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée à Paris le 10 décembre 1948, est une première et significative réaction aux horreurs et à la barbarie de la Seconde Guerre mondiale. Le texte, néanmoins, a une valeur plus symbolique qu'effective. La présidente de la Commission qui l'a rédigée, Eleanor Roosevelt, l'admet d'ailleurs dans son discours introductif au Palais de Chaillot devant les délégués des Nations Unies. Elle reconnaît qu'il a fallu faire des compromis et que chaque partie n'a pas pleinement obtenu ce qu'elle aurait voulu. D'ailleurs, pas tous les Etats membres n'ont souscrit la Déclaration.

Dans les milieux de la philosophie du droit, une longue controverse est entretenue sur le fondement des droits de l'homme et sur la pertinence de leur caractère universel. D'aucuns considèrent que la Déclaration de 1948 constitue en fait une victoire des valeurs libérales et individualistes des Occidentaux au détriment d'autres systèmes de valeurs qui mettent plutôt l'accent sur la dimension communautaire de l'individu. D'autres encore estiment que ces valeurs ont un caractère absolu et relèvent du droit naturel, sans oublier ceux qui y voient l'expression de la volonté divine, notamment chrétienne. Dans la Déclaration d'indépendance de 1776, on lit que les hommes ont été créés égaux, et que le Créateur les a investis de certains droits inaliénables, comme la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Kant considérait qu'un seul droit était vraiment inné et inaliénable, la liberté. Encore faudrait-il savoir quelle liberté.

En fait, s'il y a divergence et controverse sur le fondement des droits de l'homme, on s'accorde sur le fait qu'ils sont nécessaires. La notion de droits de l'homme n'est en effet pas précise et ponctuelle ; comme le relève Norberto Bobbio, la liste et les contenus des droits fondamentaux évoluent à travers l'histoire, le développement différent des pays et avec l'apparition de nouvelles menaces.

Aujourd'hui dans les pays de la Corne d'Afrique, le droit à l'accès à l'eau, à la nourriture et à la sécurité est certainement plus important que la liberté d'expression ou le droit à la vie privée, ce dernier assumant par contre une signification croissante dans une société technologiquement toujours plus avancée et envahissante.

La Déclaration universelle des droits de l'homme a eu le grand mérite de lancer le débat, mais n'a eu aucune conséquence contraignante pour les Etats signataires. La Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950 est allée plus loin. C'est un véritable traité qui engage les Etats Parties et qui a institué des mécanismes de contrôle de la mise en oeuvre de ses principes. La Cour européenne des droits de l'homme a joué et continue de jouer un rôle important dans l'évolution

des différents droits nationaux du continent et la protection des droits fondamentaux des citoyens. Ce sont aujourd'hui plus de 800 millions de citoyens de 47 pays différents qui peuvent saisir personnellement la Cour de Strasbourg pour faire valoir une violation des droits contemplés dans la Convention qu'ils estiment avoir subie dans leur pays. La jurisprudence de la Cour a ainsi contribué à élaborer un véritable patrimoine de valeurs communes sur le continent, contraignant à plusieurs reprises les Etats à modifier leur législation, non sans susciter parfois une vive irritation dans les pays concernés

On peut ainsi dire qu'après l'immensité de la tragédie de la Guerre mondiale, les droits de l'homme et la dignité humaine ont gagné en attention et en importance. Grâce à l'action du Conseil de l'Europe, la peine de mort n'est plus exécutée dans aucun des 47 pays du Conseil. Sur le continent, seule la Biélorussie, qui n'est pas membre du Conseil, continue de mettre à mort des condamnés, les deux derniers au mois de juillet. La déconcertante affaire de Troy Davis, exécuté vingt après le jugement et malgré que la majorité des témoins se soient rétractés, illustre bien à quel point le droit à la vie est différemment interprété des deux côtés de l'Atlantique.

Les progrès dans le domaine des droits de l'homme sont cependant précaires et les rechutes nombreuses. Certes, le sujet est dans la bouche de tout le monde, dans les discours de la plupart des politiciens. Pourtant, comment ne pas voir qu'au cours de cette dernière décennie nous avons fait d'inquiétants pas en arrière ? Comment ne pas ressentir un malaise, comme un présage que quelque chose de grave et de dangereux pourrait se répéter ? Oui, je crains – c'est peut-être une obsession de ma part – que nous soyons en train de vivre une période historique qui rappelle celle des Années Trente, celle qui précéda la catastrophe que nous savons. « L'histoire ne se répète pas, elle bégaye », aurait dit Marx. Et pourtant : la crise financière internationale qui risque de provoquer une dépression économique de grande envergure, la recherche et la construction obsessionnelle d'une figure d'ennemi – hier le juif, le communiste et le Rom, aujourd'hui le musulman, toujours et encore le Rom, le Noir et l'étranger en général – le repli sur soi-même, un nationalisme exacerbé ainsi que l'exploitation de la peur des citoyens que l'on suscite à dessin, ne rappellent-ils pas les circonstances et les dynamiques qui ont abouti à l'explosion des pires instincts de sauvagerie du genre humain ? Alors, comme aujourd'hui, on a progressivement restreint les libertés individuelles et bafoué les droits de certaines catégories de citoyens, alors comme aujourd'hui, dans l'indifférence, voire avec le consentement tacite de la majorité.

Les attentats terribles du 11 septembre ont permis à l'administration américaine, avec l'accord et souvent la complicité des gouvernements européens, de faire passer à l'opinion publique un message dévastateur : l'état de droit n'est pas à même de faire face à ce genre de phénomènes ; ni la justice, ni les Conventions de Genève ne sont des instruments adéquats pour contrer ce genre de menaces. D'où le recours aux enlèvements, au système Guantanamo, aux prisons secrètes et à la torture. Même l'ONU, à travers le Conseil de sécurité a institué des « listes noires » qui, sans preuve aucune, sans possibilité de vraiment se défendre et, surtout, sans aucune possibilité de recourir à une autorité indépendante, a privé et continue de priver de nombreuses personnes de toute possibilité d'exercer une activité économique

quelconque ou de passer une frontière, leurs biens étant bloqués et leur passeport privé de valeur. Cela de la part d'une organisation internationale qui est censée diffuser et protéger les valeurs de la démocratie et de la suprématie du droit. Une fois encore tout cela a été accepté sans grandes oppositions, une fois encore une contradiction éclatante et choquante entre les principes proclamés et leur mise en oeuvre.

Le message que l'on veut donner est clair : la sécurité ne peut être assurée qu'au prix de sacrifices dans le domaine de la liberté et des droits de l'homme. On n'hésite pas, une fois encore, avec la complicité active ou tacite des autorités de nombreux états européens, d'enfreindre l'interdit absolu de la torture, une conquête de civilisation que l'on pensait pourtant définitivement acquise. Le supplice de la baignoire est institutionnalisé dans le manuel d'interrogatoire établi par l'administration américaine et de nombreuses personnes ont été remises, en dehors de toute procédure légale à des pays comme la Syrie, le Yémen, l'Égypte, le Maroc ou la Libye – des pays dont la réputation était pourtant bien connue et qu'on n'hésitait pas à classer dans l'axe du mal – pour y être torturées à la présence d'agents de la CIA. On en est arrivé ainsi à inventer aussi la délocalisation de la torture. La plupart des personnes qui ont été ainsi kidnappées, torturées et détenues pendant des années ont été entre-temps relâchées, rien ne pouvant être prouvé à leur encontre, sans un mot d'excuse, sans un dollar d'indemnité. Celles d'entre elles qui ont essayé de s'adresser à un tribunal se sont vues déboutées, le gouvernement ayant invoqué systématiquement le secret d'État et les intérêts de la sécurité nationale. Dans différents pays d'Europe, la justice a tenté et tente toujours de faire la lumière sur ces faits. Avec assez peu de résultats, les gouvernements, de toute tendance politique, ayant tout fait pour entraver les recherches.

La politique, les parlements et l'opinion publique ont réagi assez mollement à ces événements. Victimes de ces abus, de ces actes criminels, n'ont été et ne sont finalement que des étrangers, des musulmans. Pourquoi avons-nous accepté tout cela, pourquoi ne s'est-on pas révolté contre de telles dérives ? Pourquoi accepte-t-on dans l'indifférence que le président de la plus grande puissance mondiale, longtemps admirée pour ses conquêtes dans le domaine des libertés civiles, ait pu dire « justice has been done » en saluant l'assassinat d'un recherché pour de graves actes de terrorisme alors qu'il était tout à fait possible de l'arrêter et de le déférer à la justice ?

Indifférence et passivité qui ne peuvent que rappeler, elles aussi, les Années Trente. Les mesures qui furent progressivement prises en Allemagne contre les Juifs, les communistes et les gitans n'avaient pas non plus suscité de réactions particulières. Même l'empressement dont ont fait preuve de nombreuses et prestigieuses industries suisses d'exportation pour certifier aux autorités allemandes la pureté aryenne de leurs cadres n'avait provoqué aucun scandale.

Hanna Arendt, alors réfugiée en France a eu des paroles très dures pour condamner l'indifférence qui entourait la tragédie des juifs envoyés à la mort. Dans un article du 8 mai 1942 intitulé « L'éloquence du diable » elle dénonce une fois encore la conspiration du silence qui entoure le sort des Juifs. Elle s'en prend violemment

aussi à la passivité des différentes organisations juives aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. La philosophe allemande est, à cet égard, insoupçonnable : lorsqu'on lui demandait de quelle nationalité elle était, elle répondait « je suis juive ».

Je suis parfaitement conscient que les comparaisons historiques sont non seulement délicates, mais également rarement pertinentes. Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui comme alors on ne s'indigne pas face à l'injustice, comme si cela ne nous concernait pas. On ne se sent pas touchés, car cela arrive aux autres, à une catégorie qui n'est pas la nôtre. Comment ne pas penser au poème écrit à Dachau par le pasteur Martin Niemöller – poème que certains avaient attribué à Bertold Brecht – « Lorsqu'ils sont venus chercher ... » ?

Le mensonge et la tromperie des citoyens, souvent masqués par le recours abusif de la notion du secret d'État et par de prétendus intérêts de la sécurité nationale, sont depuis longtemps des instruments de pouvoir, souvent accompagnés d'une motivation humanitaire et d'un altruisme démocratique. Les *Pentagon Papers* avaient révélé les mensonges dont s'étaient servies les administrations successives pour justifier et poursuivre l'intervention au Vietnam. La guerre en Iraq, c'est désormais connu, a été déclenchée sur la base de motivations fallacieuses et sur la situation en Afghanistan on continue à ne pas dire toute la vérité. Dans tous ces cas, les pays de l'alliance militaire ont également invoqué les droits de l'homme et les valeurs de la démocratie pour justifier l'intervention militaire. En réalité, si on considère le nombre de civils innocents qui ont perdu et continuent à perdre leur vie suite à ces interventions on ne peut que conclure que la défense des droits de l'homme et de la démocratie n'est qu'un prétexte boiteux. On pourrait d'ailleurs se demander, si tel était le cas, pourquoi on n'est pas intervenu plus tôt en Libye, pourquoi Gaddahfi, pourtant sérieusement soupçonné de graves attentats terroristes, a été invité avec tous les honneurs dans les principales capitales occidentales.

Les victimes des Tours Jumelles méritent respect et compassion. On ne fait rien d'utile pour leur mémoire et on n'aide pas leurs familles en recourant à l'illégalité pour combattre le terrorisme. Au contraire: le recours à la torture, aux détentions secrètes et sans procès ainsi qu'à des guerres fondées sur des motivations mensongères a pour conséquence d'offrir à ces criminels un prétexte de légitimité, la légitimité de combattre un Etat, un système qui fait usage de moyens que son propre ordre juridique lui interdit. Ces actes de violence aveugle doivent être combattus avec l'intelligence, la coopération internationale et la justice. C'est ce qu'a fait l'Espagne avec succès après les terribles attentats du 11 mars 2004 à Madrid. On ne saurait non plus oublier la prévention : l'injustice reste la principale alliée du terrorisme. Comment ne pas comprendre, par exemple, que tant que le problème de la Palestine ne sera pas réglé, que tant que des dizaines de milliers de personnes sont contraintes de vivre dans des camps depuis 1948 sans nationalité, sans un véritable statut, sans espoir, il y aura toujours des accès de violence ?

Dans la Corne d'Afrique, des millions d'êtres humains, en majorités des femmes et des enfants, sont dans une situation d'extrême détresse, les victimes se comptent par centaines chaque jour. Ce n'est pas seulement à cause de la sécheresse, mais aussi, et surtout la conséquence d'un long conflit. Qu'a-t-on fait pour combattre

l'odieux trafic d'armes qui a continuellement alimenté cette guerre, un trafic très rentable et pas étranger à des réseaux et à des intérêts qui nous sont proches ? A-t-on invoqué des mesures extraordinaires pour faire face à cette énorme catastrophe humanitaire ? Non, bien sûr. Est-ce qu'une vie aurait-elle plus de valeur à New York qu'à Dahaab, le plus grand camp de réfugiés du monde ?

Les trafics d'êtres humains, d'armes, de drogue et d'organes sont, avec la corruption et la spéculation financière, les principales menaces pour nos sociétés démocratiques. La lutte contre ces fléaux ne figure toutefois pas parmi les priorités politiques, ni dans les préoccupations de l'opinion publique, pourquoi ? Est-ce peut-être à cause des énormes intérêts financiers en jeu et des complicités embarrassantes qu'ils impliquent ? Une fois de plus une question qui dérange, une question cependant nécessaire.

Les beaux textes sur les droits et la dignité de l'homme nous ont donné l'espoir que nous nous acheminons vers un monde meilleur, vers une paix véritable, vers le respect de l'être humain. Des progrès certains ont été faits. Mais on a toujours l'impression, du moins la crainte, que les démons du passé ne cessent de nous guetter. Faut-il penser, faut-il craindre l'éternel retour nietzschéen ?

Les droits de l'homme, on l'a vu, continuent d'être l'objet de débats théoriques passionnés et passionnants. Je n'ai pas l'ambition de prendre part à ces discussions de haut niveau. Ces dernières années, dans le Caucase du Nord, dans la région des Grands Lacs au Congo et dans les Balkans, j'ai eu des rencontres bouleversantes avec les familles des victimes, avec des personnes torturées, des femmes violées, des mères qui sont à la recherche désespérée de leurs enfants disparus, emmenés par les forces dites de l'ordre. J'ai pu constater ce qu'un éditorialiste a très bien écrit, à savoir que rien, mais vraiment rien ne distingue une mère serbe d'une mère kosovare ou tchéchène qui pleure son fils disparu sans laisser de traces. Les droits de l'homme, leurs violations surtout, deviennent alors quelque chose de très concret, de dramatiquement concret. C'est la torture dans ses formes les plus horribles, l'humiliation sadique et dégradante, l'absence d'espoir et de justice, la force brute comme expression de pouvoir. Cette approche ne permet pas qu'on se limite à des considérations philosophiques sur les grands systèmes. Elle exige des questionnements dérangeants et politiquement pas toujours corrects. Hanna Arendt – encore elle – a observé avec pertinence que « nous avons peur d'avoir peur, mais nous avons, avant tout, peur d'être libres ». Les hommes de pouvoir, ceux surtout qui en abusent, l'ont parfaitement compris.

La politique et les politiciens n'ont pas le droit de s'approprier du thème des droits de l'homme à des fins de propagande ou pour fleurir leurs beaux discours. Les droits de l'homme exigent un engagement, ils impliquent le risque de ne pas plaire, d'exaspérer ceux qui détiennent le pouvoir. Vous me conférez aujourd'hui un grand honneur, une reconnaissance prestigieuse tout simplement pour avoir fait mon devoir. Permettez-moi alors que je dédie cet honneur à ces jeunes femmes et ces jeunes hommes que j'ai rencontrés sur le terrain, dans les régions les plus dangereuses, des personnes brillantes et bien formées qui, au lieu d'une existence confortable, ont choisi de se battre pour les droits de leurs concitoyens, risquant

chaque jour leur vie. J'en mentionnerai au moins deux, dont la personnalité, l'action et leur destin tragique m'ont profondément touché : Natalia Estemirova, assassinée en Tchétchénie, et Floribert Chebeya, assassiné au Congo, deux personnes extraordinaires. Elles représentent par leur engagement et leur sacrifice la mauvaise conscience de la masse indifférente, jugées coupables pour s'être engagées en faveur des droits de l'homme. Avec leurs collègues elles ont admirablement interprété la maxime d'André Malraux : « la politique n'est pas ce qu'on désire, c'est ce qu'on en fait ». C'est ce qu'a fait également Toni Morrison en recourant à l'art, avec son extraordinaire capacité de raconter, d'évoquer l'histoire et le mythe ; elle nous a fait rêver, mais aussi ouvrir les yeux, elle a surtout grandement contribué à rendre la dignité à une communauté trop longtemps humiliée.